

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LANDES

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Séance du : 02 juin 2009

Date de la convocation
réuni au nombre-----

26.05.2009

Date d'affichage

L'an : deux mille neuf-----

et le deux juin à vingt heures-----

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de--

Monsieur **Marc DUCOM, Maire** -----

Présents : Mmes VIGREUX - BORGES – COTTERET- DUBOIS -
LAPASSOUZE

Mrs. DUCOM –JOUCLA - GULLION –ROUMEGOUS –
PLAGARO – CASTAGNÈDE – ECHANIZ

Absent excusé : Mrs. GOICOCHEA- CHARRIER - BODON

Secrétaire de séance : Mme Laurence COTTERET

Objet de la délibération :

Attribution Subvention Association « Expression Flamenca »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 € à l'association
« Expression Flamenca »

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif à l'article 6574.

Objet de la délibération :

Enquête publique

Autorisation épandage de boues issues de l'Usine Pinguin Aquitaine.

Après avoir constaté qu'aucune requête n'avait été formulée sur le registre d'enquête publique
qui s'est déroulée du 20 avril au 22 mai 2009 inclus, à l'unanimité le Conseil Municipal émet
un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la SAS
PINGUIN AQUITAINE en vue d'exploiter un épandage de boues de station d'épuration sur
le territoire de la commune de LE TEICH et plus précisément sur les terrains de la SCEA
Lande DARMUZEY.

Objet de la délibération : Dossier Wagrapar

Par délibération prise le 11 avril 2008, le Conseil Municipal, sous réserve de l'acceptation du
projet (construction Maison Senior, logements en accession à la propriété) proposé par la
Société Wagrapar, avait décidé de leur vendre 34 914 m² de terrain.

Aucun renseignement fiable démontrant la crédibilité de cette société n'étant porté à la connaissance des élus, ces derniers à l'unanimité, sur proposition du Maire, décident de mettre un terme à la poursuite de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents
Pour extrait certifié conforme, à YCHOUX, le 2 juin 2009.

Le Maire,

Marc DUCOM